

PRÉFECTURE
des Alpes-de-Haute-Provence

**RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

5/janvier 2020

2020-007

Publication le jeudi 30 janvier 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**2020-007****SPÉCIAL 5/janvier 2020****SOMMAIRE**

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique "Publications"*

PRÉFECTURE**Direction des Services du Cabinet**

Arrêté préfectoral n°2020-027-001 du 23 janvier 2020 portant restriction d'autorisation de survol de trois aéronefs télépiloté à la SARL PYRAMIDE **Pg 1**

ARRÊTÉS DES MOIS PRÉCÉDENTS**CENTRE HOSPITALIER DE MANOSQUE**

Décision n°2019/044 du 1^{er} octobre 2019 portant délégation de signature

Pg 4

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
Direction des Services du Cabinet
Bureau du Cabinet

Digne-les-Bains, le 27 JAN. 2020

Arrêté préfectoral n° 2020 - 27 - 001
portant restriction d'autorisation de survol de trois
aéronefs télépiloté à la SARL PYRAMIDE

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, et notamment ses articles D. 133-10 à D. 133-14 ;

Vu le code des transports et notamment son article L. 6221-3 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié le 30 mars 2018 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;

Vu la déclaration préalable au vol en zone peuplée de trois aéronefs circulant sans personne à bord présentée le 24 janvier 2020 par Monsieur Fabrice TROUVE, télépilote de la Sarl Pyramide ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet du préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Fabrice TROUVE, télépilote, est autorisé à utiliser trois aéronefs sans personne à bord afin de survoler la zone Saint-Joseph (conformément à la zone de vol détaillée en annexe) à Manosque (04 100), dans le cadre de prises de vues aériennes du bâtiment de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour le compte de Xavier LAURENT CONSULTING.

Article 2 : Le vol des aéronefs est autorisé du 31 janvier au 06 février 2020, de 10h00 à 16h00 pour une hauteur maximale de vol de 150 mètres sur la commune de Manosque ;

L'opérateur est responsable de la protection des tiers et des biens durant la mission.

Article 3 : Le survol ne pourra en aucun cas s'effectuer au-dessus et à proximité des hôpitaux, centres de repos ou toute autre exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude, notamment les sites SEVESO (Géosel-Manosque, Géométhane-Manosque).

Article 4 : L'opérateur respecte l'ensemble des procédures applicables et les dispositions techniques et opérationnelles de l'édition de son manuel d'activités particulières (MAP) correspondant à l'attestation de dépôt la plus récente.

Le télépilote et l'aéronef utilisé sont ceux inscrits dans le manuel précité.

Article 5 : Cette autorisation ne dispense pas son bénéficiaire du respect des exigences des articles D. 133-10 à D. 133-14 du code de l'aviation civile, si l'activité entraîne l'usage aérien d'appareils photographiques, cinématographiques, de télédétection et d'enregistrement de données de toute nature.

Article 6 : L'opérateur doit respecter strictement les dispositions de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, notamment l'article 4 relatif aux restrictions et interdictions de survol.

L'opérateur a contracté une assurance couvrant les risques liés aux opérations.

Article 7 : L'opérateur respecte les dispositions de la charte du parc naturel régional du Luberon.

Article 8 : Le bénéficiaire de la présente autorisation dispose d'un délai de deux mois pour introduire à compter de la notification de l'autorisation ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

– soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence (service et adresse mentionnés sur la présente) ;

– soit un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire. Direction générale de l'aviation civile, 50 rue Henry Farman – 75 720 Paris cedex 15.

– soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille : 22-24 rue Breteuil 13 286 Marseille cedex 01.

La juridiction Administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 9 : Le Directeur des services du cabinet du préfet des Alpes-de-Haute-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Fabrice TROUVE, avec copie adressée au directeur départemental de la sécurité public ainsi qu'à Monsieur le Maire de Manosque et dont un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

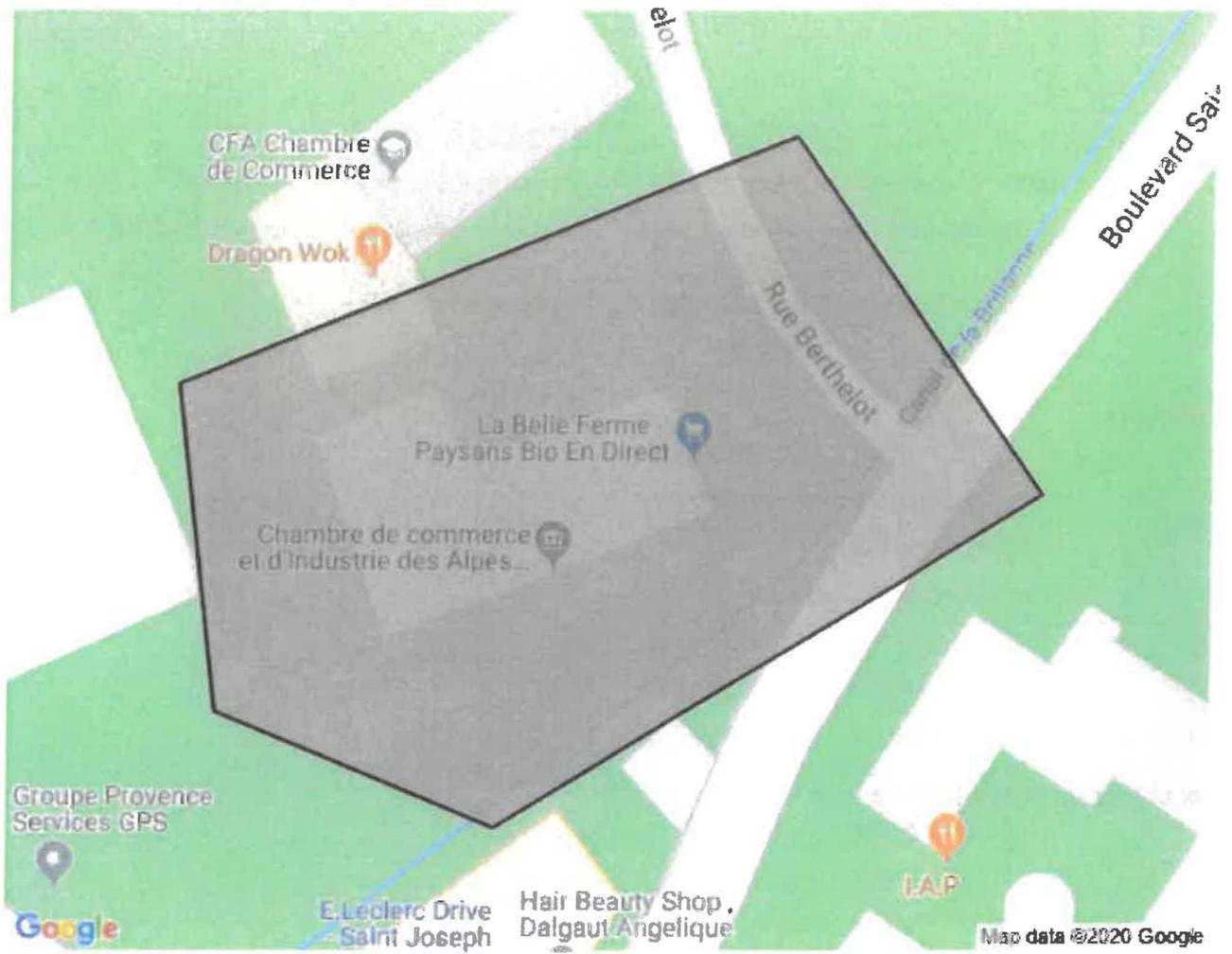
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des services du cabinet



Christophe COUSIN

ANNEXE

Zone de vol détaillée





Décision n° 2019 / 044 **Portant délégation de signature**

**Le Directeur des centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque,
des établissements publics de santé de Banon, Castellane, Forcalquier, Riez et
Seyne-les-Alpes, et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
de Thoard, Valensole et Puimoisson**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des Etablissements Publics de Santé pris pour l'application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Franck POUILLY en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque, des établissements publics de santé de Banon, Castellane, Forcalquier et Seyne-les-Alpes, et de l'EHPAD de Thoard (Alpes de Haute-Provence) ;

Vu l'arrêté de direction commune du CNG en date du 26.08.2019 ;

Vu la décision n° 2019/17 portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence ;

DECIDE

Article 1 : Délégation générale

Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe CROUZEVALLE, directeur délégué à la gestion du centre hospitalier de Digne-les-Bains, des établissements publics de santé de Castellane et Seyne-les-Alpes, et de l'EHPAD de Thoard, à l'effet de signer tous actes, conventions et toutes correspondances se rapportant à l'activité desdits établissements et des établissements de Manosque, Forcalquier, Banon, Riez, Puimoisson et Valensole, à l'exception des décisions relatives à l'engagement d'opérations majeures de travaux.

Article 2 : Délégation particulière à la direction des affaires financières

2.1 – Centre Hospitalier de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien LATIL, la même délégation est donnée :

- ✓ Madame Anne DUCHATEAU, Attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières.
- ✓ Madame Isabelle CLEMENT, Attachée d'Administration dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion du bureau des entrées.
- ✓ Madame Laurence PRIEUR, Animateur principal 2^{ème} classe dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion de l'EHPAD Saint-André.

2.2 – Etablissement Public de Santé de Forcalquier

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien LATIL, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée, et à Monsieur Jocelyn CLERC, Adjoint des Cadres Hospitaliers aux affaires financières.

2.3 – Etablissement Public de Santé de Banon

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien LATIL, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée, et à Monsieur Jocelyn CLERC, Adjoint des Cadres Hospitaliers aux affaires financières.

2.4 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien LATIL, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

2.5 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien LATIL, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

2.6 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien LATIL, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

Article 3 : Délégation particulière à la direction des ressources et moyens

3.1 – Centre Hospitalier de Manosque

3.1.1 Ressources et Moyens

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Ressources et Moyens.
- ✓ Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Technicien Supérieur Hospitalier à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Madame Joëlle SCHWARTZ, Adjoint des Cadres Hospitaliers Service achats, magasin et archives.

3.1.2 Permis feu

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ du permis feu.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à :

- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Technicien Supérieur Hospitalier à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Monsieur Stephane HERNANDEZ, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Messieurs FORTAS Mourad, IBANEZ Joël, JUNIET Alexandre, LAURENT Thierry et ZAHAF Karim dans le cadre de leurs fonctions d'Agents SSIAP 2.

3.2 – Etablissement Public de Santé de Forcalquier

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée.

3.3 – Etablissement Public de Santé de Banon

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée.

3.4 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

3.5 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

3.6 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

3.7 – GHT 04

Achats supérieurs à 25 000€ HT

L'établissement support prend en charge tous les marchés formalisés ou avenants pour un montant supérieur à 25 000 € HT à travers son directeur et la cellule des marchés du GHT04.

Une délégation de signature est donnée à M Jean-Noël GRAS, Directeur des achats du GHT04, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats supérieurs à 25 000€ HT entrant dans le champ du GHT04.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON, adjointe au Directeur des achats du GHT04, coordinatrice achats du groupe de Manosque

Achats compris entre 25 000€ et 5 000€ HT

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Noël GRAS, directeur adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats compris entre 25000€ HT et 5000€HT entrant dans le champ de ses compétences

Pour les achats compris entre 25 000 € et 5 000 € HT, délégation de signature est également donnée aux référents achats des établissements conformément à la décision n° 2019/51 sus visée portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence.

Achats inférieurs à 5 000 € HT :

Pour le Centre Hospitalier de Manosque

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Noël GRAS, directeur adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000€ HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GRAS, la même délégation est donnée de la façon suivante :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Ressources et Moyens.
- ✓ Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Technicien Supérieur Hospitalier à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Madame Joëlle SCHWARTZ, Adjoint des Cadres Hospitaliers Service achats, magasin et archives.

Pour l'Etablissement Public de Santé de Forcalquier

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000€ HT entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée.

Pour l'Etablissement Public de Santé de Banon

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000€ HT entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée.

Pour l'Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000€ HT entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000€ HT entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noel GRAS, Directeur des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000€ HT entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noel GRAS, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

Article 4 : Délégation particulière à la direction du service informatique

4.1 – Centre Hospitalier de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Monsieur Benoît DAEL, Technicien Informatique, à la direction du service informatique.

4.2 – Etablissement Public de Santé de Forcalquier

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée.

4.3 – Etablissement Public de Santé de Banon

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée.

4.4 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

4.5 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

4.6 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d’absence ou d’empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

Article 5 : Délégation particulière à la direction des ressources humaines et des affaires médicales

5.1 – Centre Hospitalier de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD, Directrice Adjointe, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Claire AILLOUD, la même délégation est donnée à Madame Isabelle SORI, Attachée d’administration Hospitalière, et à Madame Katy MERENTIE, Adjointe administrative à la direction des ressources humaines et des affaires médicales, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

5.2 – Etablissement Public de Santé de Forcalquier

Une délégation de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD, Directrice Adjointe, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Claire AILLOUD, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée, et Madame Isabelle SORI, Attachée d’administration Hospitalière.

5.3 – Etablissement Public de Santé de Banon

Une délégation de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD, Directrice Adjointe, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Claire AILLOUD, la même délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice déléguée, et Madame Isabelle SORI, Attachée d’administration Hospitalière.

5.4 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD, Directrice Adjointe, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes

décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire AILLOUD, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

5.5 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire AILLOUD, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

5.6 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire AILLOUD, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

Article 6 : Délégation particulière à la direction des soins

6.1 – Centre Hospitalier de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Chantal KUEHN, Directrice des Soins, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal KUEHN, la même délégation est donnée à :

- Madame Carole BOUCLIER, cadre supérieur de santé,
- Madame Fabienne MILLET, cadre supérieur de santé,

à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

6.2 – Etablissement Public de Santé de Forcalquier

Une délégation de signature est donnée à Madame Chantal KUEHN, Directrice des Soins, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal KUEHN, la même délégation est donnée à Madame Estelle HERDT, Cadre Supérieur de Santé, à l'effet de signer en lieu et

place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

6.3 – Etablissement Public de Santé de Banon

Une délégation de signature est donnée à Madame Chantal KUEHN, Directrice des Soins, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal KUEHN, la même délégation est donnée à Madame Estelle HERDT, Cadre Supérieur de Santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

6.4 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Chantal KUEHN, Directrice des Soins, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal KUEHN, la même délégation est donnée à Madame Sophia SAINTPAUL, Cadre de Santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

6.5 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Chantal KUEHN, Directrice des Soins, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal KUEHN, la même délégation est donnée à Madame Sophia SAINTPAUL, Cadre de santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

6.6 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Chantal KUEHN, Directrice des Soins, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal KUEHN, la même délégation est donnée à Madame Martine REICHENAUER, Infirmière Coordinatrice, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

Article 7 : Délégation particulière à la pharmacie à usage intérieur

Une délégation de signature est accordée à Madame le Docteur Sylvie GALLIANO, responsable de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Manosque, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Sylvie GALLIANO, la même délégation est donnée à Mesdames les Docteurs Géraldine MICHEL, Anne FEYDEL et Valérie OLLIVIER, pharmaciens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

Article 8 : Délégation dans le cadre de l'astreinte administrative

8.1 - Une délégation de signature est accordée pour le Centre Hospitalier de Manosque à :

- Claire AILLOUD, Directrice Adjointe
- Jean-Noel GRAS, Directeur adjoint
- Rosalie LETELLIER, Directrice adjointe
- Chantal KUEHN, Directrice des Soins
- Isabelle CLEMENT, Attachée d'administration
- Isabelle SORI, Attachée d'administration

ayant pour effet de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients, dans le cadre de l'astreinte administrative.

L'administrateur de garde rendra compte immédiatement à l'issue de sa garde, des actes et décisions pris à ce titre au directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions.

8.2 - Une délégation de signature est accordée pour les établissements publics de santé de Forcalquier et Banon à :

- Rosalie LETELLIER, Directrice adjointe déléguée aux hôpitaux de Forcalquier et de Banon
- Stéphanie GUENDE, Cadre de Santé
- Stéphanie COLOMBERO, Cadre de Santé
- Estelle HERDT, Cadre de Santé
- Dominique ROLLAND, Adjoint des Cadres Hospitaliers

ayant pour effet de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients, dans le cadre de l'astreinte administrative.

L'administrateur de garde rendra compte immédiatement à l'issue de sa garde, des actes et décisions pris à ce titre au directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions.

8.3 - Une délégation de signature est accordée pour l'établissements publics de santé de Riez et pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson et Valensole à :

- Véronique RAISON, Directrice déléguée à l'hôpital de Riez et aux EHPAD de Puimoisson et Valensole
- Sylvie ESMINGEAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Magalie ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Patricia TORINO, Attachée d'administration

Article 9 :

Les présentes délégations prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2019. Elles annulent et remplacent toutes celles qui les précèdent.

Elles seront notifiées aux intéressés et communiquées au Conseil de Surveillance et à Monsieur le Trésorier Principal.

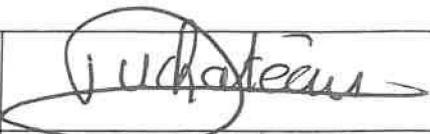
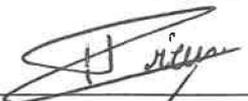
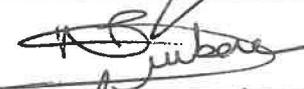
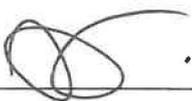
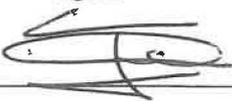
Elles seront publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

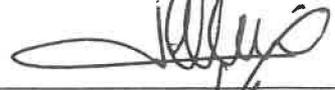
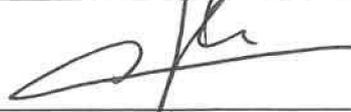
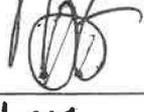
Fait à Manosque, le 1 octobre 2019

LE DIRECTEUR

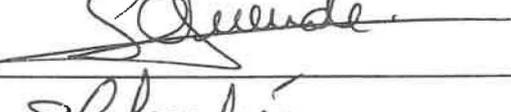
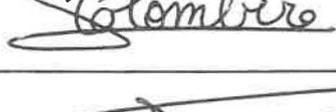


Centre Hospitalier de Manosque

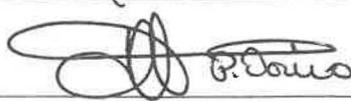
Madame Anne DUCHATEAU	
Madame Isabelle CLEMENT	
Madame Laurence PRIEUR	
Monsieur Jean-Noel GRAS	
Madame Nathalie BOURBON	
Monsieur Alain DURAND	
Monsieur Jean-Philippe RIEBEL	
Madame Joëlle SCHWARTZ	
Monsieur Stéphane HERNANDEZ	
Monsieur Mourad FORTAS	
Monsieur Joel IBANEZ	
Monsieur Alexandre JUNIET	
Monsieur Thierry LAURENT	
Monsieur Karim ZAHAF	
Monsieur Dominique GOBIN	
Monsieur Benoît DAEL	

Madame Claire AILLOUD	
Madame Isabelle SORI	
Madame Katy MERENTIE	
Madame Chantal KUEHN	
Madame Carole BOUCLIER	
Madame Fabienne MILLET	
Docteur Sylvie GALLIANO	
Docteur Géraldine MICHEL	
Docteur Anne FEYDEL	
Docteur Valérie OLLIVIER	

Centre Hospitalier de Forcalquier et Banon

Madame Rosalie LETELLIER	
Monsieur Jocelyn CLERC	
Madame Estelle HERDT	
Madame Stéphanie GUENDE	
Madame Stéphanie COLOMBERO	
Madame Dominique ROLLAND	

Centre Hospitalier de Riez, Valensole et Puimoisson

Madame Véronique RAISON	
Madame Sylvie ESMINGEAUD	
Madame Magalie ROUVIER	
Madame Patricia TORINO	
Madame Sophia SAINTPAUL	
Madame Martine REICHENAUER	

Centre Hospitalier de Digne

Monsieur Christophe CROUZEVIALLE	
Monsieur Adrien LATIL	